

Secteur des Affaires juridiques et du Droit syndical

Numéro 197-2022

Réf. : FS/PDR/GF/SME

Paris, le 17 novembre 2022

**Stage confédéral « Actualités juridiques »
Institut du Travail (IDT) de Strasbourg
6 au 10 février 2023**

Chères et chers Camarades,

L'évolution des textes législatifs et de la jurisprudence, en perpétuel mouvement, nécessite une mise à jour régulière de ses connaissances.

L'information juridique est indispensable eu égard aux nouveaux défis de protection du droit du travail.

Le Secteur des Affaires juridiques et du droit syndical propose à nouveau son stage **« Actualités juridiques » en présentiel :**

**du 6 au 10 février 2023
(soit 5 jours et jusqu'au vendredi 12h30)
à l'IDT de Strasbourg
39, avenue de la Forêt Noire - 67000 Strasbourg.**

Nous vous remercions de noter que les places sont exceptionnellement limitées à **14** au lieu des 18 habituelles. Une liste complémentaire est prévue en cas de désistement.

Nous vous rappelons que les candidat(e)s intéressé(e)s doivent impérativement avoir suivi au préalable l'ensemble des stages juridiques suivants :

- « *Découverte FO et moyens d'actions du syndicat* »,
- « *Connaître ses droits 1* », et
- « *Connaître ses droits 2* ».

Ce stage portera sur les entreprises en difficultés (présentation générale des différentes procédures, rôle des IRP, sort des créances salariales, AGS, sort des contentieux devant le CPH...). Le programme définitif sera adressé prochainement aux participant(e)s retenu(e)s.

Vous trouverez, ci-joint, la fiche de candidature **spécifique** à ce stage à **remplir avec la plus grande attention** vous permettant de vous inscrire (ne pas oublier de renseigner la rubrique des stages préalables effectués) ainsi qu'un modèle de demande d'autorisation d'absence.

Amitiés syndicalistes.

Patricia DREVON
Secrétaire confédérale

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

-
- Annexe 1 : *Fiche de candidature à renvoyer **avant le 14 décembre 2022** auprès du Secteur des Affaires juridiques dûment signée + cachet de l'UD ou de la FD.*
- Annexe 2 : *Modèle de « demande d'autorisation d'absence », à n'envoyer à l'employeur qu'en cas d'acceptation de la candidature.*



**A REMPLIR LISIBLEMENT ET COMPLETEMENT
RECTO-VERSO**

Demande d'inscription au stage

Stage Actualités Juridiques en Institut du Travail (IDT)

Du : 6 au 10 février 2023

Semaine : 6

A : Strasbourg

Toutes les informations doivent être portées dans le questionnaire, sinon la demande sera retournée. **Ce document doit être transmis à l'Union départementale et/ou à la Fédération signé et daté obligatoirement par le demandeur et par le Secrétaire du syndicat.**

CONDITIONS D'ACCES POUR PARTICIPER AU STAGE

**Avoir participé au stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat »
Avoir déjà une formation syndicale et juridique de base
(« Connaître ses droits 1 » et « Connaître ses droits 2 »)
Etre appelé(e) à intervenir dans le domaine juridique dans le cadre des Unions
départementales ou des Fédérations nationales
Etre présenté(e) par l'Union départementale ou la Fédération nationale**

**J'accepte de participer à ce stage en présentiel et de basculer en distanciel sur Strasbourg
le cas échéant (case à cocher obligatoirement) :**

ADRESSE DU STAGIAIRE

NOM :	Prénom :
Adresse précise :	
Code postal :	Ville :
Téléphone personnel :	
E-mail (écrire très lisiblement svp) :	
Date d'adhésion à FO :	N° de Sécurité Sociale :
Union départementale FO :	
Fédération FO :	

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone professionnel :	

Nombre de salariés dans l'entreprise :

Secteur :

Public

Privé

Fonctions syndicales

Secrétaire de syndicat ou de section syndicale
 Trésorier(e) de syndicat ou de section syndicale
 Membre du bureau du syndicat
 Membre du bureau ou de la CE de la Fédération, de l'UD ou de l'UL
 Délégué(e) syndical(e)
 Représentant(e) de section syndicale
 Représentant(e) syndical(e) au CSE
 Représentant(e) syndical(e) au CEE
 Représentant(e) au Comité de Groupe
 Représentant(e) syndical(e) à la CSSCT
 Défenseur devant les prud'hommes
 Conseiller du salarié

Fonctions électives

Membre du CSE
 Membre du CCE
 Membre de la CSSCT
 Conseiller prud'homme
 - Section

Autres : _____

Participations à des stages ? oui non

Si oui, merci de préciser le ou les stages effectués :

• _____	Année :
• _____	Année :
• _____	Année :
• _____	Année :
• _____	Année :
• _____	Année :
• _____	Année :

Munissez-vous d'un RIB (original) ou d'un RIP pour votre arrivée à l'Institut

ACCORDS

	Date	Signature ou cachet obligatoire pour UD et/ou Fédération
Stagiaire		
Syndicat		
UD et/ou Fédération		

Nom Prénom du stagiaire
Adresse
.....
.....

Nom Employeur
Adresse
.....
.....

Ville, le

Objet : Demande d'autorisation d'absence

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales concernant le congé de formation économique, sociale et syndicaleⁱ (article L 2145-5 du code du travail), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du 6 au 10 février 2023 (5 jours) pour participer à une session d'études syndicales organisée par le secteur des Affaires juridiques et du droit syndical de la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE.

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

L'ordonnance 2017-1386 du 22 septembre dans son article 6 (JO du 23 septembre 2017) a modifié les règles régissant jusqu'alors les pertes de salaire dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale. Ainsi, l'article L. 2145-6 alinéa 1 est rédigé comme suit :
« le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a **droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération** ».